



Exposition "Enfants soldats"

L'objectif de cette exposition est d'informer le public sur l'utilisation des enfants dans les conflits armés et les facteurs expliquant cette pratique. Elle doit aussi permettre d'informer sur le rôle des institutions internationales, ONU et Cour Pénale Internationale pour éradiquer ce fléau.

INTRODUCTION

Selon les sources, on estime qu'il y a actuellement entre 250 000 et 300 000 enfants engagés activement dans les conflits armés. Comment expliquer ce phénomène ?

La nature des conflits

Guérillas, révoltes et guerres révolutionnaires ne sont pas nouvelles, mais à la fin du vingtième siècle, se sont développés des conflits où les populations civiles sont devenues les cibles privilégiées des belligérants. Pillages, razzia, actes de terreur à l'encontre des populations locales, nettoyage ethnique, viols sont devenus les armes courantes des conflits. Les enfants, parce que plus vulnérables, sont en première ligne. Devenus orphelins, animés par la vengeance ou la colère, "ramassés" par les milices, poussés par la faim et le besoin de protection, ils sont les cibles privilégiées pour des recruteurs sans états d'âme. Souvent, la structure démographique des pays en guerre est telle que l'absence de perspectives d'avenir rend l'engagement précoce dans des forces armées comme la seule alternative à la pauvreté. Il faut ajouter à cela la prolifération des armes "légères" faciles à utiliser et à entretenir, ne nécessitant pas une instruction militaire érudite.

Intérêt pour les groupes armés

- **L'opportunité économique:** Les enfants ne coûtent pas cher. Obligés de se débrouiller pour se nourrir, ils n'exigent pas - contrairement aux adultes - le paiement d'une solde.
- **L'obéissance:** L'esprit de corps, le respect de l'autorité, la facilité d'endoctrinement, ou même l'intrépidité sont autant de faiblesses dont profitent les chefs de guerre. Ils ont peu de chance de se rebeller et ne comprennent que rarement tous les intérêts en jeu. On fait des enfants un matériau malléable, facile à utiliser. La cruauté et la violence des rituels d'initiation ou des châtiments corporels sont tel qu'elles les dissuadent de s'enfuir.
- **La méconnaissance du danger:** les enfants ne peuvent complètement apprécier les conséquences de leurs actions ni dans quelles mesures celles-ci auront un impact sur leur avenir. Décider de la vie et de la mort, abattre ou épargner, sauver un ami ou

sauver sa vie, aider une victime à survivre sont des décisions complexes difficiles à prendre pour un enfant.

- **Leur polyvalence:** les enfants sont engagés directement sur la ligne de feu ou affectés à des "postes de contrôle". Ils servent de gardes du corps, participent à des coups de main, des attaques de village; ils sont aussi utilisés comme porteurs d'armes et de munitions, pour poser des mines, comme espions et informateurs. Les filles peuvent être engagées directement dans les combats, beaucoup sont utilisées aux cuisines, comme domestiques et surtout comme esclaves sexuelles.

Les conséquences sont effroyables

Conséquences psychologiques: soumis à des traumatismes profonds, ils sont nombreux à souffrir du syndrome du stress post-traumatique. **Leur cerveau a subi des transformations irréversibles.** Leur développement cognitif est gravement compromis. Les psychologues parlent de mise en place de "réseau de peurs" provoquant des phénomènes d'effroi à l'évocation souvent involontaire des situations traumatiques vécues.

Plusieurs années après, ils sont nombreux à s'isoler du monde, (re)tomber dans la dépendance aux drogues ou devenir associables et violents avec un taux de dépression et de suicide important. On estime que 40 % des enfants qui ont été engagés plus d'un mois présentent des troubles du syndrome post traumatique.

Les programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion (DDR)

Souvent sous l'égide des Nations unies, ou à l'initiative d'ONG, des structures se mettent en place pour aider les ex-enfants soldats à réintégrer la vie civile. Tel l'exemple du Bureau pour le Volontariat au service de l'Enfance et de la Santé (BVES) de Murhabazi Namegabe au Sud Kivu qui va chercher au cœur même des milices et forces armées les enfants pour les démobiliser. Ils tentent par le théâtre, des jeux de rôles, des cérémonies, de réinsérer les enfants. Ils leur donnent un enseignement général et technique et essaient de rendre possible le retour de l'enfant dans son environnement familial initial.

Faut-il juger les anciens enfants soldats ?

Ils ont commis des crimes et les populations victimes demandent réparation. Il ne peut y avoir de paix sans justice. Cependant, ces enfants sont aussi des victimes, et il faut rendre possible leur réinsertion dans l'espace social. Des tentatives de "justice transitionnelle" sont mises en place.

Juger les recruteurs

La question du volontariat des enfants ne se pose pas. C'est aux adultes de ne pas recruter des enfants.

Le statut de la Cour Pénale Internationale (CPI) indique que la conscription, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants de moins de quinze ans dans les conflits armés est un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Ils sont imprescriptibles. Le 4 juillet 2012 Thomas Lubanga a été condamné à 14 années de prison pour la conscription, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants soldat durant le conflit qui a ensanglanté le Nord Est de la RDC en 2002 – 2003. D'autres leaders de milice sont inculpés des mêmes chefs d'accusation en plus d'autres crimes de guerre. Certains sont actuellement en jugement devant la cour de La Haye, d'autres, tel Bosco Ntaganda, et Joseph Kony sont recherchés pour être jugés par la CPI.

Des sanctions ont été décidées par l'ONU contre des chefs de guerre recrutant des enfants.

Mais les juridictions locales sont souvent dans l'impossibilité de juger les recruteurs.

L'utilisation d'enfants (moins de 18 ans) dans les conflits armés est loin d'être un phénomène récent. C'est bien au contraire une réalité très ancienne, qui a été et est encore commune à tous les continents

et à presque toutes les sociétés. Deux tournants historiques étaient censés proscrire cette pratique : l'apparition des forces armées nationales et professionnelles et l'élaboration d'un corpus juridique national et international propre à énoncer les obligations des Etats et de la société vis-à-vis des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Force est de constater que ces deux éléments ont eu des résultats inégaux.

MOTS POUR MAUX

ADDICTIONS : Les enfants soldats développent souvent des addictions aux drogues et à l'alcool.

DDR : La Démobilisation, le Désarmement et la Réinsertion des enfants doivent être systématiques.

DÉMOGRAPHIE : Dans certains pays, les enfants constituent un "vivier" propice à l'enrôlement.

DÉSCOLARISATION : Un enfant soldat est un enfant qui ne joue plus, ne lit plus et ne va plus à l'école.

DROITS DES ENFANTS : Les enfants ont des droits ; ce sont les États et les adultes qui ont des devoirs.

INCAPACITÉS : Les enfants soldats sont particulièrement sujets aux troubles post-traumatiques.

JUSTICE TRANSITIONNELLE : Elle est souhaitable quand elle ne nuit pas au bien-être de l'enfant.

MUTILATIONS : À cause de la guerre, les enfants sont très souvent meurtris dans leur chair.

PRÉVENTION : Les États ne veillent pas toujours à prévenir l'enrôlement d'enfants.

RESSOURCES : L'exploitation des ressources devient vite un prétexte à l'enrôlement d'enfants.



Enfant soldat Palestinien de Fatah al-Islam posant avec une arme dans sur un terrain d'entraînement d'un camp de réfugié de Nahr al-Bared au nord du Liban.

Mars 2007 ©Jamal Saidi/ REUTERS

L'enrôlement d'un enfant dans une armée régulière ou un groupe armé d'opposition répond généralement à la même série d'arguments : démographiques, économiques, socioculturels, religieux ou psychologiques. Pour peu qu'ils représentent une part significative de la population d'un pays, les enfants peuvent devenir un vivier systématique et gratuit pour le recrutement forcé. D'autre part, il arrive que ce soient des pratiques socioculturelles – et non l'âge légal de la majorité – qui déterminent le passage à l'âge adulte ou les circonstances dans lesquelles l'enfant est éduqué. Bien souvent, celles-ci sont propices à un endoctrinement précoce et à une manipulation psychologique contre lesquels l'enfant n'est pas en mesure de résister. L'endoctrinement à des fins combattantes et la participation des enfants à un conflit armé est nécessairement un travail dangereux qui met en péril leur santé, leur sécurité et leur épanouissement, tout en contrevenant de ce fait à l'article 32 de la CIDE.



Un soldat américain du 2nd bataillon du 12ème régiment d'artillerie terrestre, distribue des bonbons à des filles irakiennes durant une patrouille à Baqba, Irak. Février 2003

©Patrick Baz/AFP

Si le recours à des enfants soldats fait l'objet d'une interdiction internationale précisée par le Protocole des Nations Unies, tout enfant en contact avec des soldats, particulièrement en temps de guerre, est un danger. Un enfant situé au côté d'une cible de guerre, encourt les mêmes risques que celle-ci.

Si le néologisme "enfant soldat" s'est imposé dans le langage courant, c'est plutôt l'expression "enfant associé à un conflit armé" – parmi lesquels on peut ranger les enfants soldats – qu'il serait préférable de retenir. La multiplication des guerres dans des zones à forte densité de population a comme incidences d'accroître la nature des risques encourus (enrôlement forcé, agressions sexuelles, mutilations et handicaps, déscolarisation, déplacements forcés, ...) et les séquelles physiques et psychologiques chez les enfants. Aussi, c'est pendant et après le conflit qu'il importe de protéger davantage les enfants contre l'exposition au danger que représente leur implication ou leur présence dans une zone d'affrontement armé.



Enfant soldat de l'Union Nationale Karen, Myanmar, tenant des fusils d'assaut.

Janvier 2000 ©Pascal Deloche/Godong AFP PHOTO/Photononstop

Le Myanmar (ex-Birmanie) est aujourd'hui le pays qui compte le plus grand nombre d'enfants soldats au monde. Le pays est dirigé depuis l'été 1988 par une junte militaire (Tatmadaw) dont l'homme fort est le général Than Shwe (en 2009). Le Myanmar est partie prenante à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et à la Convention n° 29 de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il n'a en revanche pas ratifié le Protocole facultatif à la CDE relatif à la participation des enfants aux conflits armés. Le pays compte 50,5 millions d'habitants dont 18 millions de moins de 18 ans. Selon le rapport de la Coalition (2008), tant les forces armées gouvernementales que les forces armées d'opposition enrôlent des enfants dans leurs rangs. Malgré les mesures prises par les autorités du Myanmar au cours des dernières années, rien n'indique que ce phénomène a diminué. Il n'y a d'ailleurs toujours pas de programme de DDR pour les ex-enfants soldats.



Un garçon Malais assis sur les épaules de son père tient un fusil en plastique durant une manifestation devant l'ambassade Thaï de Kuala Lumpur (Malaisie).

Octobre 2004 ©Pacik/AFP

La présence d'enfants lors de manifestations est souvent utilisée par les adultes pour donner un sentiment de soutien populaire. Inconsciemment ou volontairement, des parents impliquent leurs enfants dans des conflits qui les dépassent et les mettent en danger. Ils contribuent également à habituer très tôt ces enfants à la violence des armes.



Enfant soldat tenant un fusil à Kaboul.

Décembre 2001 ©Damir Sagolj/REUTERS

Dans son dernier rapport (2008), la Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats relevait que « lorsqu'un conflit armé éclate, reprend ou s'intensifie, il implique presque inévitablement la participation d'enfants soldats. L'Irak, la République centrafricaine, la Somalie, le Soudan (Darfour) et le Tchad sont tout autant de situations [récentes] illustrant cette réalité ». L'Afghanistan, depuis la guerre d'octobre 2001, fait également partie de cette liste de pays.



Élèves de Lycée au « Summer Leadership Seminar » - stage d'immersion estival de l'Académie militaire Américaine de West Point.

Juin 2008 ©Mike Segar/REUTERS

La sélection (le recrutement) et la formation de mineurs dans des institutions scolaires et universitaires prestigieuses (Académie militaire de West Point aux USA, Lycée militaire de Saint-Cyr l'école en France, etc.) à caractère militaire, sont des pratiques très répandues dans les démocraties occidentales. De même, l'âge de recrutement volontaire au sein de l'armée y est parfois inférieur à 18 ans (17 ans – 17,5 ans en France), augmentant par conséquent les risques qu'un mineur participe directement aux hostilités. Ainsi, des

mineurs anglais de moins de 18 ans ont perdu la vie pendant la deuxième guerre du Golfe ou ont été envoyés combattre durant la Guerre en Iraq (2003)¹ alors même que le Royaume-Uni a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et son Protocole facultatif sur l'implication d'enfants dans des conflits armés (2002). http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/6328771.stm



Jeune combattante palestinienne du Fatah al-Islam posant, une mitrailleuse à la main, dans un camp d'entraînement de Nahr el-Bared (Nord du Liban). Mars 2007 ©Jamal

Saidi/REUTERS

La condition des filles soldats est parmi les plus difficiles et les plus préoccupantes qui soient. Rarement combattantes, elles sont surtout contraintes à des tâches domestiques ou réduites à des formes d'esclavage sexuel. Dans beaucoup de sociétés encore, les filles ne sont pas considérées comme étant les égales des garçons, c'est pourquoi elles sont particulièrement vulnérables aux pratiques actuelles des conflits armés (viols comme arme de guerre). D'autre part, leur réinsertion est d'autant plus délicate qu'elles sont souvent écartées ou qu'elles s'excluent elles-mêmes des programmes de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion (DDR). Les grossesses non désirées, les maladies sexuellement transmissibles et le rejet du cercle familial vont créer une situation de précarité et de marginalisation qui ne leur laisse guère, comme seuls moyens de subsistance, que la prostitution ou la mendicité.



Un enfant patrouille avec sa mitrailleuse dans un camp de la milice ethnique Hema, près de Bunia en République Démocratique du Congo. Juin 2003 ©Jacky Naegelen/REUTERS

Le continent africain et notamment la région des Grands lacs (Burundi, Ouganda, RDC) a été et continue d'être touché par le phénomène des enfants soldats. Au cours de ses dernières recherches en RDC (« Une guerre sans fin pour les femmes et les enfants. Nord-Kivu, République Démocratique du Congo », septembre 2008), Amnesty International a observé que l'enrôlement d'enfants était à mettre à l'actif des forces armées gouvernementales et des forces armées rebelles. Le conflit en RDC perdure depuis le début des années 90. Au plus fort du conflit en RDC on estime que près de 30.000 enfants étaient enrôlés au sein de troupes gouvernementales et des groupes armés parties au conflit dans tout le pays. En 2012 la milice M23 est soupçonnée d'avoir recruté plusieurs centaines d'enfants soldats dans le Nord-Kivu.

L'histoire a fourni de nombreux exemples de jeunes enfants qui s'engagent dans des actions héroïques, portés par l'élan généreux de sauver la patrie en danger (à l'instar de Joseph Bara, 14 ans, mort à Fontainebleau le 17 décembre 1793, en criant « Vive la République ! »). Les enfants sont généralement très réceptifs au climat ambiant et la tentation d'en faire des mascottes, des jeunes patriotes zélés ou des résistants

précoces face à l'envahisseur peut très vite prendre le pas sur leur condition de mineurs – qu'il faut protéger et préserver. Le rôle des parents et de la société est véritablement primordial dans la perception du monde que l'on va leur donner à voir. Ce faisant, lorsque l'enfant a été mal orienté et mal accompagné, il peut lui sembler que la violence et les armes sont des moyens d'expression usuels et naturels entre les individus.



China Keitetsi, 28 ans, une ancienne enfant soldat de l'Armée de Résistance du Seigneur – LRA – en Ouganda.

Septembre 2004 ©Thomas Coex/AFP

Les moyens et les financements alloués à la réinsertion des anciens enfants soldats doivent être aussi importants que ceux consacrés à leur protection pendant un conflit. La mise en place de programmes officiels, durables et complets de DDR, pour les enfants, n'est pas toujours systématique, une fois le conflit achevé. Il arrive parfois que le (nouveau) régime au pouvoir – lorsqu'il a lui-même utilisé des enfants soldats – craigne que ces programmes soient les premiers signes d'éventuelles poursuites pénales à leur encontre. Certains anciens enfants soldats, comme China Keitetsi, s'impliquent dans des campagnes de défense et de sensibilisation sur la réalité des enfants soldats.

La Cour Pénale Internationale (CPI) a lancé un mandat d'arrêt visant différents responsables de l'Armée du Seigneur (LRA), un groupe d'opposition ougandais responsable de d'enlèvement et du recrutement de milliers d'enfants. Le gouvernement actuel a également recruté de nombreux enfants dans l'armée qui l'a menée au pouvoir. China Keitetsi était l'une de ces enfants.



Thomas Lubanga Dyilo, 1er jour de son procès à la Cour Pénale Internationale.

Janvier 2009 ©AFP

La lutte contre l'impunité et l'exercice d'une justice nationale ou internationale indépendante et pleinement compétente sont l'une des clés de la lutte contre l'utilisation des enfants soldats. **La CPI a condamné Thomas Lubanga Dyilo, chef de l'UPC, accusé de crimes de guerres pour conscription, enrôlement et utilisation d'enfants soldats à 14 années de prison le 4 juillet 2012.** D'autres individus sont également inculpés par la CPI pour des crimes de guerre commis en Centrafrique, en Ouganda ou au Soudan (Darfour).



Drapeaux des nations membres devant le siège des Nations unies, New York

Octobre 2006 © Andrea Brizzi/UN Photo

Le 08 avril 2009, le TSSL a rendu son verdict sur le cas de trois ex-commandants du Front Révolutionnaire Uni (Sierra Leone) reconnus coupable, notamment d'enrôlement d'enfants soldats. Issa Hassan Sesay a été condamné à 52 ans de détention, Morris Kallon à 40 ans de détention et Augustine Gbao à 25 ans de détention. Charles Taylor, ancien Président du Libéria a été condamné en 2012 par ce Tribunal à 50 années de prison pour 11 chefs d'accusation (dont l'utilisation d'enfants soldats).

Les ONG comme Amnesty International, réunies au sein de la "Coalition Internationale pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats" ont joué et jouent un rôle majeur dans ce combat.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



L'Organisation des Nations unies joue un rôle prépondérant dans la résolution de ce phénomène des enfants soldats. Avec l'UNICEF, qui lui est rattachée, l'ONU est l'instance internationale où les droits des enfants et plus spécifiquement l'utilisation d'enfants soldats sont inscrits à l'ordre du jour des priorités internationales et de l'agenda des Etats.

Pour autant, l'ONU est pour l'heure incapable de forcer les Etats à honorer leurs engagements (liés à la CDE) et relatifs à la non-utilisation d'enfants soldats. Le primat juridique des décisions et les textes internationaux onusiens n'ont guère de poids face à la souveraineté des Etats et aux différentes réalités.

- *250 000 enfants soldats dans le monde (estimations 2008).*
- *Plus d'un milliard d'enfants vivent dans des pays/territoires affectés par un conflit armé. Parmi eux 300 millions ont moins de 5 ans.*
- *7 à 10 000 victimes par an des mines terrestres et des munitions non explosées dans 90 pays. · 20 millions d'enfants déplacés (à l'intérieur et extérieur de leur pays sur la dernière décennie).*

